

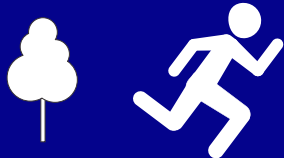


Evolution des mesures sanitaires

Etape 1 : à compter du 28 novembre



Ouverture des commerces (sauf bars et restaurants) et services à domicile jusque 21h00



Autorisation des activités en extérieur (promenade, course à pied...) pour 3 heures dans la limite d'un rayon de 20km



Autorisation des activités extra-scolaires en plein-air



Les cérémonies culturelles limitées à 30 personnes

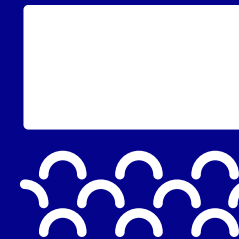
Etape 2 : à compter du 15 décembre (si la situation sanitaire le permet)



Fin du confinement.
Mise en place d'un couvre-feu de 21h00 à 07h00 (sauf les 24 et 31 décembre)

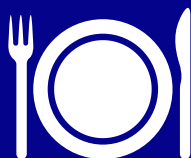


Autorisation des activités extra-scolaires en intérieur



Ouverture des salles de cinéma, théâtres, musées

Etape 3 : à compter du 20 janvier (si la situation sanitaire le permet)



Ouverture des restaurants et des bars



Ouverture des salles de sport



Reprise des cours en présentiel au lycée, puis 15 jours plus tard dans les universités